

POLITIQUE ■ Communauté de communes

Fusion Gerbe et Provinois au 1^{er} janvier

Après l'avis porté par les communes et communautés de communes de la Gerbe et du Provinois, la fusion entre les deux intercommunalités va être effective à partir du 1^{er} janvier 2013. La Préfète, Nicole Klein va prendre un arrêté en ce sens.

Depuis la rentrée, les élus débutent les différents conseils municipaux et intercommunaux par ce sujet : « Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre d'une communauté de communes issue de la fusion des Communautés de communes de la gerbe et du Provinois et extension à la commune de Chalautre-la-Grande ». Les instances



avaient jusqu'au 7 octobre pour rendre leur avis. Sur les 40 communes concernées (30 pour le Provinois, 9 pour la Gerbe, et Chalautre-la-Grande), la moitié des avis favorables a été atteint.

Vote contre

Sur le Provinois, Montceaux-les-Provins est l'une des communes ayant voté contre : « Mon conseil municipal a voté à la majorité contre ce projet. Nous sommes loin de la ville pôle qu'est Provins et ils ne



sentent pas encore le rapprochement. Ils ne voient donc pas l'intérêt de cette fusion », explique Nicolas Fenart, maire de la commune qui s'est abstenu de voter. Un vote contre adopté par l'ensemble des communes de la Gerbe, « En fait de fusion, on nous propose un mariage forcé », synthétise Philippe Fortin, maire de Longueville et président de la communauté de communes de la gerbe. Pour sa part, Roger Patenère, maire de

Chalautre-la-Grande, s'est aussi positionné contre : « On a refusé. Le conseil a voté à 100% contre. Si on doit y être cela sera de force. Je ne trouve pas cela normal surtout qu'une grande partie des habitants est plus tournée vers Nogent-sur-Seine ».

Intérêt général

Avec 15 avis contraires au projet, contre 25 favorables, la préfète a donc décidé de lancer la fusion des deux communautés de communes : « Je signerai l'arrêté pour que la fusion soit effective au 1^{er} janvier 2013 », poursuivant sur la rapidité de l'application de la fusion, « les élus connaissent les délais et les services fiscaux seront là pour les aider. M. Fortin a demandé un délai mais il faut sauter le pas même si cela peut être difficile. C'est fait dans l'intérêt général ».

Sébastien LATTANZIO